



## Fiche action n° 3



### Alimentation – Economie circulaire

« Favoriser une alimentation locale et encourager une économie circulaire pour optimiser les ressources du territoire »

### Objectifs opérationnels



- Développer les projets de logistique et de transformation sur le territoire
- Favoriser l'émergence de nouvelles pratiques de production/consommation
- Revaloriser les déchets du territoire pour réduire l'impact environnemental
- Accompagner les acteurs à la mise en œuvre d'une économie circulaire
- Créer et structurer de nouvelles filières économiques autour du réemploi, de la réparation et de la réutilisation

### Bénéficiaires



- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Tous types d'établissements publics
- Autres personnes morales de droit public (GIP, etc.)
- Associations (lois 1901 et 1908) et leurs fédérations
- Microentreprises, petites et moyennes entreprises
- Agriculteur

### Opérations soutenues



#### 1. Opérations pour favoriser une alimentation locale et l'optimisation des ressources du territoire

- Projets de logistique et/ou transformation des produits agricoles locaux
- Actions de sensibilisation, d'animation et/ou de promotion de l'alimentation locale
- Actions de création de synergies entre les acteurs de l'agroalimentaire
- Soutien et/ou développement de lieux de vente ou de production de produits agricoles locaux

#### 2. Opérations pour le développement d'une économie circulaire et l'optimisation des ressources du territoire

- Actions d'animation en faveur d'une démarche d'écologie industrielle
- Développement de projets favorisant les filières du réemploi et/ou du recyclage
- Actions de sensibilisation et/ou de promotion de l'économie circulaire

### Eligibilité du porteur de projet



**Géographique** : le porteur de projet doit être localisé dans le périmètre du territoire du GAL de la Plaine des Vosges. Il pourra être localisé en dehors du périmètre du GAL à condition que l'opération ait un impact direct sur le territoire du GAL.

**Capacité du porteur** : le demandeur n'est pas en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire au moment du dépôt de la demande d'aide.

## Dépenses éligibles



Aménagements intérieurs et extérieurs liés à l'opération

Tout équipement et matériel lié à l'opération (achat ou location)

Honoraires d'architecte, rémunération consultants, dépenses liées au conseil, étude de faisabilité

Acquisition ou développement de logiciels informatiques et d'application ; acquisition de brevets, licences, droits d'auteur, marques commerciales, création ou développement de site internet

Frais d'études, de conseils, d'expertises liés au projet

Dépense de personnel : est entendu les dépenses hors personnel permanent des structures. Seul le temps affecté à la mise en œuvre du projet pour lequel porte la demande d'aide est éligible (personne recrutée exclusivement pour le projet ou missionnée spécifiquement dans le cadre de ses activités) ; prestations externes ; tous les frais de formation liés au projet) ; prestations externes, frais de formation liés à l'opération

Frais de communication liés à l'opération ; frais relatifs à l'organisation d'un évènement, de marchés et de promotion liés à l'opération

## Dépenses inéligibles



Achat de terrain

Matériel d'occasion et reconditionné à neuf

Crédit-bail

Dépenses de fonctionnement courantes des structures (eau, électricité, loyer, frais téléphonique, courrier, sécurité, etc.)

Frais financiers (bancaires et assurances)

Auto construction

Travaux (gros et second œuvre)

Achat de biens immobiliers

Achat de véhicules

## Financement LEADER

Taux d'intervention : 80%

Plancher de l'aide : 2 500 €

Plafond de l'aide : 35 000 €

Cofinancement public obligatoire

\* Un évènement pourra être financé jusqu'à 3 éditions sur la totalité de la programmation sous réserve de démontrer un caractère novateur du projet.

2ème édition : 70% du plafond d'aide maximum initial soit 24 500 €

3ème édition : 50% du plafond d'aide maximum initial soit 17 500 €



Financé par  
l'Union européenne